

Jäggi c. Suisse, 13 juillet 2006 : « Action en recherche de paternité en Suisse ».

impossibilité pour le requérant de faire effectuer une analyse ADN sur une personne défunte dans le but de déterminer s'il s'agissait de son père biologique (art. 8 CEDH) – [violation].

Mots-clefs : vie familiale, paternité, enfant né hors mariage, test ADN, père présumé défunt, vie privée, identité personnelle.

Voir aussi Mikulić c. Croatie, 7 février 2002, Odièvre c. France, 13 février 2003.